

PMRA Approved Label
2018-5855
2020-01-14

GROUPE 14 15 HERBICIDE

FOCUS®

Herbicide

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Suspension-émulsion (SE) pour la suppression sélective des mauvaises herbes

Pour la suppression des mauvaises herbes dans
le maïs de grande culture, le soya, le blé de printemps, le blé d'hiver et les lentilles.

PRINCIPE ACTIF :

PYROXASULFONE.....447 g/L
CARFENTRAZONE-ÉTHYLE.....53 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0016% et du
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00052% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 32292
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 - 1000 L

FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
1-833-362-7722

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Vous pouvez aussi composer le **1-800-331-3148** pour obtenir de l'information sur le traitement médical en cas d'urgence.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. Contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher,

de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

N'appliquer que si le risque de dérive vers des habitations ou d'autres lieux d'activités humaines tels que maisons, chalets, écoles ou aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Suivre les indications à l'intention du préposé au mélange/chargement et de l'opérateur antiparasitaire, conformément au tableau ci-dessous.

Équipement	Équipement de protection individuelle	
	Préposés au mélange/chargement/nettoyage et réparations	Opérateur antiparasitaire
Pulvérisateur à rampe	Une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures résistant aux produits chimiques, des bas et des gants résistant aux produits chimiques	Une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des bas et des chaussures Appliquer le produit à partir d'un tracteur à cabine fermée.*

* Une cabine fermée fournit une barrière résistante aux produits chimiques qui entoure complètement l'occupant de la cabine et prévient tout contact avec le pesticide ou les surfaces traitées à l'extérieur de la cabine.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer et d'aller aux toilettes. Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI, suivre les directives du fabricant. En l'absence de telles directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Conserver et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements à laver.

Délai de sécurité après traitement

NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant l'expiration du délai de sécurité, soit 12 heures.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Ce produit contient des matières actives et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies.

Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques par l'eau de ruissellement, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien aéré. CONSERVER AU-DESSUS DE 5 °C POUR ÉVITER LE GEL DU PRODUIT. En cas de gel, laisser dégeler avant l'utilisation. Si des cristaux solides sont visibles, réchauffer le produit à au moins 15 °C en plaçant le contenant dans un endroit chaud. Bien agiter le contenant ou le faire rouler de temps à autre pour redissoudre les solides.

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

PMRA Approved Label

2018-5855

2020-01-14

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, APPELEZ GRATUITEMENT,
JOUR OU NUIT : 1-800-331-3148**

FOCUS® is a registered trademark of FMC Corporation

PMRA Approved Label
2018-5855
2020-01-14

GROUPE 14 15 HERBICIDE

FOCUS®

Herbicide

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Suspension-émulsion (SE) pour la suppression sélective des mauvaises herbes

Pour la suppression des mauvaises herbes dans
le maïs de grande culture, le soya, le blé de printemps, le blé d'hiver et les lentilles

PRINCIPE ACTIF :

Pyroxasulfone.....447 g/L

Carfentrazone-éthyle.....53 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0016% et du
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00052% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 32292
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 - 1000 L

FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
1-833-362-7722

Booklet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Vous pouvez aussi composer le **1-800-331-3148** pour obtenir de l'information sur le traitement médical en cas d'urgence.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. Contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les

remettre.

N'appliquer que si le risque de dérive vers des habitations ou d'autres lieux d'activités humaines tels que maisons, chalets, écoles ou aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Suivre les indications à l'intention du préposé au mélange/chargement et de l'opérateur antiparasitaire, conformément au tableau ci-dessous.

Équipement	Équipement de protection individuelle	
	Préposés au mélange/chargement/nettoyage et réparations	Opérateur antiparasitaire
Pulvérisateur à rampe	Une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures résistant aux produits chimiques, des bas et des gants résistant aux produits chimiques	Une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des bas et des chaussures Appliquer le produit à partir d'un tracteur à cabine fermée.*

* Une cabine fermée fournit une barrière résistante aux produits chimiques qui entoure complètement l'occupant de la cabine et prévient tout contact avec le pesticide ou les surfaces traitées à l'extérieur de la cabine.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer et d'aller aux toilettes. Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI, suivre les directives du fabricant. En l'absence de telles directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Conserver et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements à laver.

Délai de sécurité après traitement

NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant l'expiration du délai de sécurité, soit 12 heures.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Ce produit contient des matières actives et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

PMRA Approved Label
2018-5855
2020-01-14

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies.

Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques par l'eau de ruissellement, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien aéré. CONSERVER AU-DESSUS DE 5 °C POUR ÉVITER LE GEL DU PRODUIT. En cas de gel, laisser dégeler avant l'utilisation. Si des cristaux solides sont visibles, réchauffer le produit à au moins 15 °C en plaçant le contenant dans un endroit chaud. Bien agiter le contenant ou le faire rouler de temps à autre pour redissoudre les solides.

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

PMRA Approved Label
2018-5855
2020-01-14

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, APPELEZ GRATUITEMENT,
JOUR OU NUIT : 1-800-331-3148**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide Focus est un herbicide sélectif de présemis et de prélevée utilisé pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes dicotylédones (feuilles larges) annuelles dans le blé de printemps, le blé d'hiver, le maïs de grande culture, le soya et les lentilles. L'herbicide Focus est une suspension-émulsion contenant 500 grammes des matières actives pyroxasulfone et carfentrazone-éthyle par litre, conçue pour être diluée avec de l'eau avant l'application.

Se conformer à toutes les instructions, directives de mélange, précautions et autres renseignements contenus dans l'étiquette de l'herbicide Focus.

MODE D'EMPLOI

Directives générales pour l'application

L'herbicide Focus peut être utilisé pour les applications de surface, en présemis ou en prélevée. Voir ci-dessous les doses appropriées.

L'herbicide Focus peut être appliqué avec du glyphosate en automne pour la suppression des mauvaises herbes annuels déjà sorties telle la moutarde ou le tabouret des champs. Une application d'automne de l'herbicide Focus fournit aussi la suppression en début de saison de la folle avoine le printemps suivant. Il faut appliquer l'herbicide Focus sur les chaumes ou à la surface du sol et permettre à l'humidité due à la pluie ou à la neige de faire pénétrer le produit dans le sol. Ne pas l'incorporer mécaniquement à l'automne ou au printemps, car cela pourrait détruire la barrière herbicide et permettre à des mauvaises herbes d'échapper au traitement. Ne pas appliquer l'herbicide Focus sur des sols gelés ou un manteau neigeux existant afin de prévenir son ruissellement. Lorsqu'on applique l'herbicide Focus à l'automne, utiliser une dose de traitement résiduel appropriée au type de sol et à la teneur en matière organique.

Les applications au sol de l'herbicide Focus doivent être suivies de précipitations adéquates pour activer l'herbicide. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Focus, l'efficacité pourrait être réduite. L'herbicide Focus pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou une irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Focus peut fournir un niveau réduit de suppression des mauvaises herbes sensibles en germination. En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Focus, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par une irrigation (NE PAS utiliser une irrigation par submersion).

Des précipitations ou une irrigation excessives, ou des conditions de sol saturé d'eau pendant des périodes prolongées après l'application de l'herbicide Focus durant la germination des semences ou quand les plantules commencent à se former peuvent accroître le risque de dommages aux plantules, surtout dans les cultures semées à faible profondeur.

Avant d'appliquer l'herbicide Focus, il faut vérifier la sélectivité du produit dans la variété de la culture traitée pour éviter tout dommage éventuel aux variétés sensibles. Si la tolérance de la variété est inconnue, appliquer d'abord l'herbicide Focus sur une petite surface pour en confirmer l'innocuité avant de l'utiliser à grande échelle.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Restrictions générales

NE PAS contaminer l'eau potable, l'eau destinée à l'irrigation ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille fine/moyenne/ grossière de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS utiliser sur des terres noires ou tourbeuses, ni sur des sols dont la teneur en matière organique est de 7 % ou plus.

NE PAS utiliser sur des sols dont le pH est supérieur à 7,8.

NE PAS appliquer sur des sols classés comme du sable contenant moins de 1 % de matière organique.

NE PAS appliquer à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.

NE PAS appliquer l'herbicide Focus ni un mélange en cuve de l'herbicide Focus lorsque les conditions environnementales risquent d'entraîner la dérive vers des zones non ciblées. La dérive du produit peut être nocive pour les végétaux non ciblés qui se trouvent près de la zone de traitement.

Zones tampons

Spot treatments using hand-held equipment do not require a buffer zone.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, forêts, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et bosquets d'arbustes) et des habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, cours d'eau, réservoirs, terres humides).

Méthode d'application	Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :		
	Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat terrestre
	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	5	3	5

Lorsqu'on pulvérise un mélange en cuve, il faut consulter les étiquettes de tous les produits

PMRA Approved Label

2018-5855

2020-01-14

d'association et respecter la plus grande zone tampon (c'est-à-dire la plus restrictive) stipulée sur ces étiquettes, et on doit appliquer le mélange en utilisant les plus grosses gouttelettes (selon les catégories de l'ASAE) prévues sur les étiquettes des produits d'association qui constituent le mélange en cuve.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. »

Mauvaises herbes supprimées (avant la levée des mauvaises herbes)

Graminées annuelles

Folle avoine (répression)

Sétaire verte

Sétaire glauque

Sétaire géante (répression)

Orge queue-d'écureuil (répression)

Échinochloa pied-de-coq

Brome des toits

Brome du Japon

Ivraie multiflore

Digitaire sanguine

Dicotylédones annuelles

Amarante à racine rouge

Amarante hybride

Gaillet grateron

Tabouret des champs (répression)

Amarante rugueuse

Abutilon

Vélar fausse-girolée

Chénopode blanc (répression)

Kochia à balai (répression)

Renouée liseron (répression)

Moutarde des oiseaux (répression)

La cohérence et la durée de suppression des mauvaises herbes peuvent être réduites sur des sols lourds et les sols avec un contenu élevé en matière organique.

Directives de mélange et d'application

L'herbicide Focus est une suspension-émulsion conçue pour être diluée avec de l'eau. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 100 litres de solution à l'hectare et une pression de pulvérisation de 200 à 275 kPa.

Garder la conduite de dérivation au fond ou près du fond du réservoir afin de réduire la formation de mousse au minimum.

L'herbicide Focus peut être mélangé à un ou plusieurs herbicides, pourvu que les étiquettes des produits d'association n'interdisent pas un tel mélange. Se conformer aux directives et précautions les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange. Se reporter à la section des restrictions propres à chaque culture pour déterminer quels produits d'association peuvent être utilisés dans la culture. Le mélange de l'herbicide Focus avec d'autres pesticides, additifs ou engrais pourrait entraîner une incompatibilité physique, une suppression moins efficace des mauvaises herbes ou des dommages à la culture.

Préparation de la cuve du pulvérisateur

Il est important de s'assurer que l'équipement de pulvérisation est propre et sans dépôts de pesticides avant d'utiliser ce produit. Nettoyer la cuve du pulvérisateur selon la marche à suivre décrite sur l'étiquette du dernier produit utilisé avant d'y ajouter l'herbicide Focus.

Directives de mélange et de chargement

Pour un résultat optimal, verser dans la cuve du pulvérisateur la moitié de la quantité d'eau requise pour la superficie à traiter. Mettre l'agitateur en marche. Ajouter lentement l'herbicide Focus dans la cuve. Continuer de remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. Une agitation continue du contenu de la cuve est requise pour assurer l'uniformité de la solution de pulvérisation. Veiller à ce que l'herbicide Focus soit parfaitement bien mélangé avant de procéder à l'application.

Utiliser le mélange de l'herbicide Focus immédiatement après le mélange.

Mélanges en cuve : Remplir la cuve du pulvérisateur avec de l'eau à la moitié ou aux deux tiers. Avec l'agitateur en marche, ajouter la quantité recommandée d'ingrédients en respectant l'ordre suivant :

- P = Poudres mouillables et granulées mouillables
- A = Bien agiter le mélange dans la cuve
- M = Suspensions en microencapsules
- L = Suspensions et liquides
- E = Concentrés émulsifiables
 - Remplir la cuve du pulvérisateur presque complètement avec de l'eau
- G = Préparations à base de glyphosate
- S = Surfactants
 - Compléter le remplissage de la cuve avec de l'eau jusqu'au niveau désiré

Agiter sans arrêt pendant l'application.

Ne pas entreposer le pulvérisateur toute la nuit ni pour aucune période prolongée avec le mélange reposant dans la cuve.

Nettoyage de l'équipement de pulvérisation

Après l'épandage de l'herbicide Focus et avant d'utiliser l'équipement pour toute autre application, le pulvérisateur doit être nettoyé à fond en procédant comme suit :

1. Vider la cuve, les conduites et la rampe. Laver à haute pression au moyen d'une solution détergente pour déloger tout résidu ou sédiment physique de l'intérieur de la cuve du pulvérisateur, puis rincer à fond. Bien rincer toutes les conduites, les rampes et les buses avec de l'eau propre.
2. Préparer une solution de nettoyage du pulvérisateur en ajoutant trois litres d'ammoniac (contenant au moins 3 % de matière active) pour 100 litres d'eau propre. Préparer une quantité de solution nettoyante suffisante pour permettre le fonctionnement du système de pulvérisation pendant au moins 15 minutes, de manière à nettoyer à fond les conduites, la rampe et les buses.
3. On peut s'assurer d'un nettoyage pratique et complet du pulvérisateur en laissant la solution d'ammoniac ou de l'eau fraîche dans la cuve, les conduites, les rampes de pulvérisation et les buses pendant toute la nuit ou pendant l'entreposage.
4. Vider complètement le système de pulvérisation. Rincer la cuve avec de l'eau propre et la vidanger à travers les conduites, la rampe et les buses. Retirer les nettoyer les chapeaux de buses et tous les tamis et écrans séparément, dans une solution d'ammoniac.
5. Éliminer toutes les solutions de lavage et de rinçage de manière adéquate, conformément aux directives et à la réglementation provinciales.

Ne pas vider ou rincer l'équipement sur ou à proximité des arbres et autres végétaux que l'on souhaite conserver.

Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau destinée à l'irrigation qui pourrait être utilisée sur d'autres plantes ou cultures.

Doses et recommandations propres à chaque culture :

Texture du sol

À moins qu'une texture de sol spécifique ne soit indiquée, les doses recommandées dans la présente étiquette se reportent au tableau ci-dessous pour les groupes de texture du sol : grossière, moyenne, moyennement fine et fine. Ce tableau comprend toutes les textures de sol répertoriées selon chaque groupe.

Textures du sol

Grossière	Moyenne	Moyennement fine	Fine
Sable	Loam	Limon sablo-argileux	Argile limoneuse
Sable loameux	Loam limoneux	Argile sableuse	Loam argileux
Loam sableux	Limon	Loam limono-argileux	Argile

Traitement de départ

Un traitement de départ est une application visant à éliminer la concurrence des mauvaises herbes en début de saison, afin de permettre un bon établissement de la culture. Un traitement herbicide de postlevée peut être requis subséquemment pour supprimer les mauvaises herbes levées.

Blé (de printemps et d'hiver), à l'exclusion du blé dur

L'herbicide Focus peut être appliqué en présemis ou en prélevée pour la suppression des

mauvaises herbes dans le blé de printemps, et le blé d'hiver. L'herbicide Focus peut entraîner des dommages sur le blé, mais n'aurait pas de répercussions négatives sur le rendement. Avant d'appliquer l'herbicide Focus sur le blé, il faut vérifier la sélectivité du produit sur les variétés de blé auprès de la compagnie ou du fournisseur de semences, afin d'éviter tout dommage éventuel aux variétés sensibles. L'herbicide Focus devrait être appliqué sur un lit de semence uniforme, ferme et exempt de mottes. Les semences doivent être mises en terre à une profondeur d'au moins 2,5 cm.

Traitement et période d'application	Dose (mL/ha) de l'herbicide Focus
	Sols de texture grossière, moyenne, moyenne fine ou fine (toutes les textures)
Traitement de départ (présemis ou prélevée)	224 mL/ha (suppression en début de saison seulement)
Traitement résiduel (présemis ou prélevée)	280 mL/ha (texture grossière/moyenne, 1 - 3 % mat. org.) 336 mL/ha (texture moyenne-fine/fine, >3 - 7 % mat. org.)
Produits d'association	Glyphosate aux doses recommandées

Restrictions et limitations propres à la culture

NE PAS appliquer sur le blé dur.

NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.

NE PAS permettre au bétail de paître ou de se nourrir sur le grain de blé, le fourrage, le foin ni la paille dans les 42 jours suivant le traitement.

Maïs de grande culture

L'herbicide Focus peut être appliqué à la surface du sol en présemis ou en prélevée. Avant d'appliquer l'herbicide Focus sur le maïs, il faut vérifier la sélectivité du produit dans vos lignées autofécondées ou vos hybrides auprès de la compagnie ou du fournisseur des semences, afin d'éviter tout dommage éventuel aux lignées ou aux hybrides sensibles. Les semences doivent être mises en terre à une profondeur d'au moins 2,5 cm.

Traitement et période d'application	Dose (mL/ha) de l'herbicide Focus
	Sols de texture grossière, moyenne, moyenne fine ou fine toutes les textures)
Traitement de départ (présemis ou prélevée)	224 mL/ha (suppression en début de saison seulement)
	Produits d'association : AAtrex® Liquid 480 – 2,1-3,1 L Glyphosate aux taux indiqués sur l'étiquette.
Traitement résiduel (présemis ou prélevée)	280 mL/ha (texture grossière/moyenne, 1 - 3 % mat. org.) 336 mL/ha (texture moyenne fine/fine, >3 - 7 % mat. org.)
	Produits d'association : AAtrex® Liquid 480 – 2,1-3,1 L Glyphosate aux taux indiqués sur l'étiquette.

Restrictions et limitations propres à la culture

NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.

On peut procéder à une incorporation à faible profondeur, mais il importe de conserver une distribution uniforme du produit, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes pourrait être réduite.

Soya

L'herbicide Focus peut être appliqué en présemis ou en prélevée. Avant d'appliquer l'herbicide Focus sur le soya, il faut vérifier la sélectivité du produit dans les variétés de soya auprès de la compagnie ou du fournisseur des semences, afin d'éviter tout dommage éventuel aux variétés sensibles. Les semences doivent être mises en terre à une profondeur d'au moins 4 cm. **NE PAS** appliquer l'herbicide Focus si le soya est sorti de terre.

L'utilisation de l'herbicide Focus peut entraîner un arrêt de croissance temporaire en cas de précipitations extrêmement fortes ou si le sol est saturé d'eau sur une période prolongée pendant la germination du soya ou quand les plantules commencent à se former. Cet effet temporaire n'a pas entraîné de réduction du potentiel de rendement du soya.

Traitement et période d'application	Dose (mL/ha) de l'herbicide Focus
	Sols de texture grossière, moyenne, moyenne fine ou fine (toutes les textures)
Traitement de départ (présemis ou prélevée)	224 mL/ha (suppression en début de saison seulement)
Traitement résiduel (présemis ou prélevée)	280 mL/ha (texture grossière/moyenne, 1 - 3 % mat. org.) 336 mL/ha (texture moyenne-fine/fine, >3 - 7 % mat. org.)
Produits d'association	Glyphosate aux taux indiqués sur l'étiquette.

Restrictions et limitations propres à la culture

NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.

Lentilles

L'herbicide Focus peut être appliqué en présemis ou en prélevée. Avant d'appliquer l'herbicide Focus sur les lentilles, il faut vérifier la sélectivité du produit dans les variétés de lentilles auprès de la compagnie ou du fournisseur des semences, afin d'éviter tout dommage éventuel aux variétés sensibles. Les semences doivent être mises en terre à une profondeur d'au moins 2,5 cm. **NE PAS** appliquer l'herbicide Focus si les lentilles sont sorties de terre.

Sous certaines conditions, l'herbicide Focus peut affecter la croissance des lentilles. Ces conditions incluent un pH du sol élevé (7,5 et plus), du temps frais, une humidité prolongée et excessive, des maladies des plantules et toute autre condition, incluant de mauvaises pratiques agronomiques, pouvant être défavorable à une croissance vigoureuse de la culture. Ces effets provoquent souvent un arrêt de croissance et de la décoloration. La durée de ces effets varie

quelque peu en fonction de la durée de ces conditions de croissance adverses. Ces effets s'atténuent et diminuent généralement avec le retour des conditions normales de croissance.

Traitement et période d'application	Dose (mL/ha) de l'herbicide Focus
	Sols de texture grossière, moyenne, moyenne fine ou fine (toutes les textures)
Traitement de départ (présemis ou prélevée)	224 mL/ha (suppression en début de saison seulement)
Traitement résiduel (présemis ou prélevée)	280 mL/ha (texture grossière/moyenne, 1 - 3 % mat. org.) 336 mL/ha (texture moyenne-fine/fine, >3 - 7 % mat. org.)
Produits d'association	Glyphosate aux taux indiqués sur l'étiquette.

Restrictions et limitations propres à la culture

NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.

NE PAS appliquer de produits contenant du saflufénacil avec, avant ou après une application de l'herbicide Focus pour ne pas occasionner des dommages à la culture.

RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES

Le tableau qui suit indique l'intervalle minimal (en mois) entre le dernier traitement avec l'herbicide Focus et le moment où les champs traités avec celui-ci peuvent être réensemencés avec les cultures mentionnées.

Intervalles de rotation pour l'herbicide Focus

Culture alterne	Intervalle de resemis (en mois)
Maïs (de grande culture), lentilles, soya, blé (de printemps et d'hiver, à l'exclusion du blé dur)	0
Pois chiches, pois de grande culture, lin, carthame, tournesol, Orge, canola, moutarde, avoine	12
Betterave à sucre	24

Ne pas procéder à une deuxième application de l'herbicide Focus dans une période de 12 mois.

Effectuer un bioessai en plein champ (cultiver une bande de la culture voulue jusqu'à maturité) pour confirmer la sécurité de la culture avant le semis de toute culture alterne autre celles indiquées dans le tableau ci-dessus.

En l'absence d'une humidité du sol adéquate ou normale due à des conditions très sèches après l'application de l'herbicide Focus, l'intervalle de rotation minimum indiquée ci-dessus doit être prolongé d'une année supplémentaire et un bioessai en plein champ représentatif doit être effectué, avec la culture alterne potentielle et une humidité du sol adéquate, pour déterminer la sensibilité de la culture à l'herbicide Focus.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Focus contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 14 et au groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Focus et à d'autres herbicides des groupes 14 et 15. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Focus ou les herbicides des groupes 14 ou 15 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

PMRA Approved Label

2018-5855

2020-01-14

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de FMC CORPORATION au www.fmccrop.ca.

FOCUS® est une marque de commerce de FMC Corporation.

Aatrex® est une marque de commerce d'une société du groupe Syngenta.